Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et
Geneviève Fioraso
, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
ont présenté aujourd'hui la stratégie nationale de santé (SNS)
en présence de
Dominique Bertinotti
, ministre déléguée à la Famille, et de
Michèle Delaunay
, ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie.

Il est aujourd'hui indispensable de refonder notre système de santé, performant mais inéquitable. La SNS définit ainsi le cadre de l'action publique pour les années à venir, afin de mieux répondre aux défis majeurs du 21ème siècle (vieillissement, maladies chroniques,…), de préserver le plus haut niveau d'excellence de qualité comme de sécurité dans les soins, l'enseignement, l'innovation et la recherche et de réduire les inégalités d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Marisol Touraine a fixé trois axes prioritaires, s'appuyant sur le rapport d'Alain Cordier, remis ce jour :

1 – Miser sur la prévention : agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé

-

- **De grandes priorités de santé publique** seront définies, ainsi que

des indicateurs de suivi. Concrètement, le Haut conseil de la santé publique tiendra un « tableau de bord » de l'état de santé de la population.

- **L'éducation à la santé** sera renforcée par le développement de programmes de formation des jeunes.

- **L'évaluation et la gestion des risques sanitaires** seront améliorées (réorganisation des agences sanitaires, mise en place d'un système régional de recueil des signaux d'alerte, notamment)

- **D’ici 2017, le tiers payant sera généralisé** , de sorte qu’il ne sera plus nécessaire d’avancer le prix de la consultation chez le médecin, comme c’est déjà le cas en pharmacie aujourd’hui. Une première étape, en direction des bénéficiaires de l’aide à la complémentaire santé, sera mise en œuvre dès la fin de l’année prochaine ;

- **La part des dépenses de santé prise en charge par l'assurance maladie sera stabilisée** , après la diminution observée depuis 2004 ;

- **Complémentaires santé** : dès la prochaine loi de

financement de la sécurité sociale, les critères des contrats solidaires et responsables seront renforcés. L'objectif de généraliser l'accès à une complémentaire santé d'ici 2017 est réaffirmé.

- **Le médecin traitant sera le pivot** du premier recours ;

- **Des équipes de professionnels de santé** seront constituées dans les territoires, avec de

nouveaux modes de rémunération, sur objectifs de santé publique ;

- **Le service public hospitalier sera refondé.**

- **Le dossier médical**

personnalisé sera relancé pour faciliter l'échange entre professionnels de santé , dans le cadre de parcours de soins pour les personnes âgées, les personnes atteintes de

maladies chroniques et les personnes handicapées, en lien étroit avec les professionnels eux-mêmes.;

- **La possibilité d’actions de groupe (« class action ») en santé sera ouverte** dès l’année prochaine ;

- Un répertoire de l'offre de soins par territoire sera mis en place, pour permettre aux Français de mieux

se repérer dans l'offre de soins.

- **Un service public d'information en santé** sera

constitué, en commençant par le médicament.

Un site www.medicaments.gouv.fr sera accessible dès la semaine

prochaine, offrant un accès à la toute nouvelle base de données publique de médicaments ;

- Un dispositif d’accès et d’utilisation des bases de données médico-adminis

tratives ,
adapté aux
besoins de santé
publique et de
sécurité
sanitaire, dans
des conditions
fiables et

sécurisées, sera mis en place.

- **les**

formations seront renforcées en qualité et surtout décloisonnées afin de s’adapter aux

évolutions des pratiques et des modes d'exercice, et répondre aux problèmes de la démographie médicale.

Différentes modalités d'accès aux études médicales et paramédicales seront mises en place à la

rentrée 2014 comme le prévoit la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013.

- Une réflexion sur la **modernisation et l'évolution de l'examen**

classant national (ECN) débutera avant la fin de l’année afin d’assurer une meilleure adéquation de

la formation aux besoins des territoires.

- Un co-pilotage des ministères des affaires sociales et de la santé et de

l’enseignement supérieur et de la recherche est mis en place dans le cadre de la stratégie

nationale de la recherche « France Europe 2020 »

- Une simplification des structures

de recherche en santé est proposée pour supprimer les redondances et favoriser la cohérence et

l’efficacité interdisciplinaire. L’alliance Aviesan (CHU, universités et EPST) sera

positionnée dès 2014 comme un lieu stratégique de la mise en place du continuum

recherche fondamentale – recherche clinique

- Une meilleure

coordination des financements nationaux et régionaux de la recherche

biomédicale, va être mise en place.

2 - Organiser les soins autour des

patients et en garantir l'égal accès : la révolution du «

premier recours »

Pour

rétablir l’égalité d’accès aux soins :

Pour organiser les soins autour des patients :

3 - Un tournant majeur dans le

renforcement de l'information et des droits des

patients :

Enfin, les

relations entre l'Etat et l'Assurance maladie

seront mieux coordonnées.

Geneviève Fioraso a réaffirmé

que la recherche, la formation, l'innovatio

n, la médecine et les soins doivent

être pensés ensemble pour le bénéfice

des patients.

Ces objectifs sont portés par les deux

ministères comme en témoignent la réflexion

commune et les actions engagées dans le

domaine de la formation.

L’excellence de notre recherche biomédic

ale sera préservée. Le continuum allant

de la recherche la plus fondamentale à la

recherche clinique jusqu'au soin sera renforcée.

La santé

des Français est une priorité du

gouvernement de Jean-Marc Ayrault.

Un

comité interministériel de coordinati

on des politiques gouverne mentales en faveur

de la santé sera mis en place. Il se

réunira dès le début de l'année 2014.

Marisol

Touraine présentera en 2014 une loi de

stratégie nationale de santé pour mettre en

œuvre ces axes prioritaires. Sans attendre

cette échéance, ces derniers trouveront

une première traduction concrète dès le

projet de loi de financement de la sécurité

sociale pour 2014, qui sera rendu

public dans les prochains jours.

La SNS donnera lieu à l'organis

ation, p
ar les
agences
régionale

s de santé (ARS), **dans les**

prochains mois, de forums

en régions afin de mobiliser

les citoyens, les élus, les

partenaires sociaux, et

l'ensemble des acteurs du monde

de la santé autour de la

préparation de la future loi de 2014.